



## Check-list pour la déclaration d'impôts

**Merci de nous communiquer les éventuels changements de votre situation personnelle !**

### 1. Pour tous (aussi pour le conjoint / partenaire enregistré) :

- Avis de taxation 2022 (si pas d'avis de taxation : déclaration d'impôt 2022)  
**Pour les nouveaux clients → Indispensable**
- Formulaire original du Service cantonal des contributions (Avec le code Fritax)
- Nom, prénom et date de naissance complète des enfants (préciser si étudiant le cas échéant)
- Valeur et date d'achat du ou des véhicules
- Attestations (bancaires, dépôts titres, titres, c/c, autres) au 31.12.2023 (pour les avoirs et les dettes)  
Y compris **Crypto-monnaies**
- Attestations bancaires et rendements à l'étranger
- Décompte des achats et des ventes d'actions/obligations/autres papiers valeurs et des frais de dépôt (papiers valeurs)
- Assurance-vie (attestation de la valeur de rachat au 31.12.2023)
- Attestation(s) de versement(s) 3<sup>ème</sup> pilier et rachat LPP en 2023
- Autres revenus en espèces (héritage, gains de loteries, etc.)
- Gains en nature (lotos p. ex.)
- Pensions alimentaires versées ou reçues + jugement de divorce ou convention de séparation si 1<sup>ère</sup> année
- Frais de garde des enfants, y.c. frais d'accueil extrascolaire
- Factures de dentiste, lunettes, frais médicaux payés personnellement (justificatifs de la caisse-maladie, franchise personnelle à la caisse-maladie en 2023)
- Décision de réduction des primes d'assurance-maladie
- Quittances des dons aux institutions d'utilités publiques et aux partis politiques
- Indépendants : attestation d'allocations familiales le cas échéant
- Canton VD – domicile principal, si propriétaire** : valeur locative  
**si non propriétaire** : loyer net sans charges (déduction sociale pour logement - code 660)

### 2. Pour les salariés (aussi pour le conjoint / partenaire enregistré) :

- Tous les certificats/attestations de salaires 2023 (activité principale et accessoire)
- Détail des frais de déplacements (indiquer les km d'un aller simple maison/lieu de travail)
- Contribuable vaudois : Donner le nombre de jours télétravaillés
- Frais de formation complémentaire payés en 2023
- Attestations pour rentes éventuelles
- Indemnités diverses (attestations COVID, nombre de journées pleines RHT, attestations du chômage, perte de gain maladie, accident, service militaire, etc.)

### 3. Pour les rentiers AVS/AI (aussi pour le conjoint / partenaire enregistré) :

- Attestation de la rente AVS/AI pour 2023
- Attestation pour la rente 2<sup>ème</sup> pilier ou autres rentes
- Séjour dans un home (attestation du home)

### 4. Pour les propriétaires d'immeuble(s) :

- Vente / Achat / Nouvelle construction en 2023 : formule verte (ou surface des pièces en m<sup>2</sup>) + acte notarié
- Détail des frais importants de rénovation ou d'entretien d'immeuble(s) en 2022 (avec justificatifs et formule verte) ainsi que les factures d'ECAB, assurance bâtiment, contribution immobilière et épuration
- Subventions reçues pour rénovation
- Locations encaissées en 2023
- Attestations des dettes et intérêts hypothécaires au 31.12.2023.
- Bien(s) immobilier(s) à l'étranger (dette hypothécaire, frais d'immeuble(s), valeur fiscale)
- Frais investissements destinés à économiser de l'énergie et démolition déductibles sur maximum 3 périodes fiscales (sous certaines conditions)